

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Onze du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAÏDE) – MM. Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Marguerite MURAT) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 05 Juillet 2023

Date d'affichage : 05 Juillet 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Absents : 12

Procurations : 8

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Rebecca BELLEVAL
.....

**ABROGATION DE LA
DELIBERATION N°CM-2022-4S-
DCG-50 DU 07 JUIN 2022
RELATIVE AUX OPERATIONS
D'AVANCES ET DE RECETTES
DE LA COMMUNE**

CM-2023-6S-DCG-51

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération en date du 7 juin 2022, portant abrogation de la délibération n°CM-2018-4S-DCG-53 du 25 septembre 2018 relative aux opérations d'avances et de recettes de la ville ;

Vu la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-05 du 5 Juillet 2020, portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et l'autorisant notamment à créer les régies communales ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 4 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'abrogation de cette délibération afin de permettre la création par arrêté municipal de cette régie, en application de la délibération du 5 juillet 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 15 voix « pour » ; 1 voix « contre » ; 7 abstentions et 8 non votants

DÉCIDE

- Article 1 :** D'abroger la délibération n°CM-2022-4S-DCG-50 du 7 juin 2022 relative aux opérations d'avances et de recettes de la Commune.
- Article 2 :** D'autoriser le Conseil municipal à signer tout acte relatif à cette affaire.
- Article 3 :** Le Maire de la ville du Gosier et le comptable public assignataire du service de gestion comptable de la Rivière du Levant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le 25 JUIL. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance



- Rebecca BELLEVAL -